

Histoire de la pensée économique

L'utilitarisme de John Stuart Mill

Ce cours vous est proposé par Emmanuel Petit, professeur de sciences économiques, Université de Bordeaux, groupe de recherche en économie théorique et appliquée et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Trouver le MOT MANQUANT.

John Stuart Mill restera toute sa vie fidèle à la doctrine de l'utilitarisme. La crise existentielle qu'il connaît à 20 ans lui permet cependant de corriger les limites de l'utilitarisme de Bentham en introduisant une dimension

- a. quantitative
- b. affective
- c. qualitative
- d. rationnelle

2. Pendant la crise sanitaire de 2020, en France, le livre a tout de suite été considéré comme un bien essentiel.

- a. Vrai
- b. Faux

3. Trouver le MOT MANQUANT.

L'utilitarisme est une doctrine morale qui vise à la recherche du « plus grand bonheur pour

- a. tous
- b. chacun et chacune
- c. le plus grand nombre
- d. la collectivité

4. Avec la doctrine utilitariste, c'est à partir d'une évaluation des conséquences d'une action ou d'une politique qu'on peut déterminer si elle a des chances d'être bonne ou appropriée à la collectivité.

- a. Vrai
- b. Faux

5. En éduquant le jeune Stuart Mill, Jeremy Bentham et James Mill ont pour objectif explicite de :

- a. de former un penseur susceptible de défendre le courant socio-libéral auxquels ils adhèrent
- b. de faire de John Stuart Mill le plus grand économiste du 19ème siècle
- c. de former un penseur capable de défendre la doctrine utilitariste à laquelle ils souscrivent

Références

Comment citer ce cours ?

Histoire de la pensée économique, Emmanuel Petit, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.